

**Institut d'Etudes Politiques de Grenoble**  
**Année universitaire 2016-2017**

**Cours spécialisé**  
**Droit International Public**

*Cours de M. Imad KHILLO*

**I. Objectifs et contenu du cours**

Ce cours a pour objectif d'appréhender les éléments fondateurs du droit international public. Ce dernier est, par définition, le droit qui régit les rapports entre Etats. Cependant, ces derniers n'ont pas cessé depuis la naissance de la notion de l'Etat moderne de brandir le principe de souveraineté comme un « droit fondamental » de chaque Etat face à toute tentative de création d'un pouvoir international centralisé supra-étatique apte à sanctionner les Etats en cas de violation des normes internationales.

Il s'agira de comprendre à la fois la complexité et la contradiction de cette branche de droit car, paradoxalement, la « non-ingérence » et « le domaine réservé », qui sont deux principes fondamentaux du droit international, demeurent à ce jour un rempart laissant à l'Etat, en tant que sujet principal de ce droit, le champ libre d'action sur son propre territoire. Aujourd'hui, le droit international public est plus fragilisé que jamais et certains internationalistes en viennent même à douter de sa réelle existence.

Ce cours visera principalement à analyser les forces et les faiblesses de cette branche de droit à travers ses origines, ses sources, ses modes de formation, ses juridictions, ses moyens de règlement de différends et surtout sa mise en œuvre.

Une attention particulière sera également portée tout au long de ce cours sur les implications concrètes, juridiques et politiques, du caractère purement « consensuel » des normes juridiques internationales en s'appuyant principalement sur la jurisprudence internationale qui n'a, malheureusement, pas cessé de montrer ses limites.

## **II. Thèmes principaux traités**

### **- Thème 1 :**

*Qu'est-ce que « le droit international public » ?*

### **- Thème 2 :**

*Quel est le lien entre le droit international public et la souveraineté étatique ?*

### **- Thème 3 :**

*Quel est l'état actuel du droit international public ?*

### **- Thème 4 :**

*Une « guerre juste » existe-t-elle ?*

## **III. Remarques pédagogiques**

- Le cours sera présenté sous forme de « questionnements » sur les rapports juridiques entre Etats et l'application du droit international afin de stimuler la réflexion chez les étudiants qui sont en train de découvrir une nouvelle branche de droit.
- Chaque thème sur la liste susmentionné sera divisé en plusieurs sous-thèmes qui seront découverts progressivement par les étudiants avec des points de l'actualité internationale ayant attrait avec le thème traité lors des séances.
- Un résumé impliquant les étudiants sera réalisé à la fin de chaque séance afin d'assurer une compréhension globale du contenu de la séance.
- A la fin de chaque thème un travail de groupe sera effectué sous forme de questions orales posées aux étudiants afin de boucler le thème traité et pouvoir lancer un nouveau thème.
- A la fin de la dernière séance une explication détaillée sera donnée concernant la forme et le fond de l'examen final.
- L'examen final sera organisé, soit sous forme de dissertation transversale, soit sous forme de questions portant sur des points bien précis sur le cours.

## **IV. Manuels principaux à consulter**

- Pierre-Marie DUPUY, Yann KERBRAT, *Droit international public*, DALLOZ, 12<sup>ème</sup> édition, Paris, 2014.

- Louis-Antoine ALEDO, *Le droit international public*, DALLOZ, 3<sup>ème</sup> édition, Paris 2014.
- Raphaële RIVIER, *Droit international public*, PUF, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, 2013.
- Dominique CARREAU, Fabrizio MARRELLA, *Droit international*, A. PEDONE, 11<sup>ème</sup> édition, Paris, 2012.
- Patrick DAILLIER, Alain PELLET, *Droit international public*, LGDJ, 8<sup>ème</sup> édition, Paris 2009.
- René-Jean DUPUY, *Le droit international*, PUF, 12<sup>ème</sup> édition, Paris, 2004.
- David RUIZE, *Droit international public*, DALLOZ, 15<sup>ème</sup> édition, Paris, 2000.